

SOMMAIRE (Suite)

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret du 1er mars 1986 portant nomination d'un magistrat auditeur à la Cour des comptes (rectificatif), p. 603.

Décret du 30 avril 1986 portant exclusion d'un membre de l'assemblée populaire communale de Safsaf, (wilaya de Mostaganem), de ses fonctions électorales, p. 603.

Décret du 30 avril 1986 mettant fin aux fonctions du directeur de la commutation au ministère des postes et télécommunications, p. 603.

Décret du 1er mai 1986 portant nomination du secrétaire général du ministère des postes et télécommunications, p. 603.

Décret du 7 mai 1986 mettant fin aux fonctions d'un directeur à la Présidence de la République, p. 604.

Décret du 7 mai 1986 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la Présidence de la République, p. 604.

Décrets du 7 mai 1986 mettant fin aux fonctions de walis, p. 604.

Décret du 7 mai 1986 mettant fin aux fonctions du directeur du développement de la production végétale au ministère de l'agriculture et de la pêche, p. 604.

Décret du 7 mai 1986 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'entreprise publique des travaux routiers de l'Est (E.P.T.R.-EST), p. 604.

Décrets du 7 mai 1986 portant nomination de walis, p. 605.

ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTERE

Arrêtés du 21 juillet 1985 portant mouvement dans le corps des administrateurs, p. 605.

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 15 décembre 1985 portant création des commissions paritaires du ministère du commerce, p. 606.

Arrêté du 31 mars 1986 portant homologation des indices salaires et matières des travaux publics et du bâtiment pour le troisième trimestre 1985, utilisés pour la révision des prix dans les contrats de bâtiment et de travaux publics, p. 607.

DECRETS

Décret n° 86-131 du 27 mai 1986 modifiant le décret n° 86-50 du 18 mars 1986 portant dissolution de l'établissement public dénommé « Atelier national de confection de drapeaux et de travaux d'imprimerie (A.N.A.C.I.) » et transfert de ses activités et moyens.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967, modifiée et complétée, portant code communal, notamment son article 243 bis ;

Vu l'ordonnance n° 70-73 du 2 novembre 1970 portant création et approbation des statuts de l'atelier national de confection de drapeaux et de travaux d'imprimerie (A.N.A.C.I.) ;

Vu la loi n° 84-21 du 24 décembre 1984 portant loi de finances pour 1985, notamment son article 153 ;

Vu la loi n° 85-09 du 6 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986, notamment son article 138 ;

Vu le décret n° 64-332 bis du 2 décembre 1964, modifié, portant création d'un établissement public dénommé « Imprimerie officielle » ;

Vu le décret n° 85-04 du 12 janvier 1985 portant organisation administrative de la ville d'Alger ;

Vu le décret n° 86-50 du 18 mars 1986 portant dissolution de l'établissement public dénommé « Atelier national de confection de drapeaux et de travaux d'imprimerie » (A.N.A.C.I.) et transfert de ses activités et moyens ;

Décète :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 3 du décret n° 86-50 du 18 mars 1986 susvisé sont modifiées comme suit :

« Art. 3 — Le transfert des activités prévues à l'article 2 ci-dessus emporte :

1°) substitution, à compter d'une date qui sera fixée par arrêté du Secrétaire général de la Présidence de la République, du conseil populaire de la ville d'Alger et de l'établissement public dénommé « Imprimerie officielle » à l'atelier national de confection de drapeaux et de travaux d'imprimerie ;

2°) cessation, à compter de la même date que ci-dessus prévue, des compétences exercées par l'Atelier national de confection de drapeaux et de travaux d'imprimerie ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 mai 1986.

Chadli BENDJEDID.